



Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Commune de Belbeuf

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le vingt huit février deux mille huit, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie L'HERNAULT, Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Florence LOUVET, Yves SOYEUX, Paul BATUT, Martine NIEL, Valter GUERREIRO, Patrice PETIT, Michel GREMUT et Laurent LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Françoise DENEUVE pouvoir à Annie PRIEUR, Véronique CLOQUÉ pouvoir à Jean-Marie L'HERNAULT, Odile BIGO pouvoir à Yves SOYEUX et Annette SAINT AUBIN pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX.

Absents excusés : Jean-Louis ANDRIEU et Marie-Josée BRUMACHON.

Date de convocation : 15 février 2008

Date d'affichage : 23 février 2008

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Vu le décret n° 2001.260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,

Vu la loi n° 2003.590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisation et à l'habitat

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30 janvier 1981, révisé le 24 janvier 1991, modifié plusieurs fois et en dernier lieu le 12 juillet 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2002 portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2004 donnant acte au Maire du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable organisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu les réunions de concertation publiques organisées les 14 octobre 2004 et 13 octobre 2005

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2007 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté du Maire en date du 12 octobre 2007 mettant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique du 5 novembre au 5 décembre 2007 en vue de son approbation,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 novembre au 5 décembre 2007.

Vu l'avis favorable motivé du commissaire enquêteur en date du 21 décembre 2007

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

Article 1^{er}

Approuve le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 2

Dit que cette délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme sera affichée pendant un mois en mairie,

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 3

Dit que le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour extrait conforme au registre.
Belbeuf, le 28 février 2008.

Le Maire,
Jean-Guy LECOÛTEUX

